Informations pratiques Déchèteries

Qui est concerné ?

Les habitants des 23 communes membres de la communauté de communes du Nogentais et les habitants de Chalautre-la-Grande.

Les artisans et commerçants dont le siège est situé dans le périmètre de la communauté de communes du Nogentais ou pour des activités effectuées dans ce périmètre.

Accès

L'accès aux sites se fait sur présentation d'une vignette ou d'une autorisation délivrée par la mairie de votre commune ou le secrétariat de la communauté de communes du Nogentais.
Il est gratuit exclusivement pour les véhicules légers. Les professionnels sont soumis à une redevance dont le barème est fixé annuellement

Horaires d'ouverture

	Nogent sur Seine rue Fontaine Baroin	Trainel Chemin des Maucourants	Pont sur Seine route de Villenauxe
Lundi	13 H 30 / 18 H 00	fermée	fermée
Mardi	13 H 30 / 18 H 00	8 H 30 / 12 H 00 et 13 H 30 / 18 H 00	fermée
Mercredi	13 H 30 / 18 H 00	fermée	8 H 30 / 12 H 00 et 13 H 30 / 18 H 00
Jeudi	13 H 30 / 18 H 00	fermée	fermée
Vendredi	13 H 30 / 18 H 00	13 H 30 / 18 H 00	8 H 30 / 12 H 00
Samedi	8 H 30 / 12 H 00 et 13 H 30 / 18 H 00	8 H 30 / 12 H 00	13 H 30 / 18 H 00
Dimanche	9 H 30 / 12 H 00	fermée	fermée

Les 3 déchèteries sont fermées les jours fériés

Les apports en déchèterie

TOUT VENANT
DÉCHETS VERTS
PILES ET ACCUMULATEURS
BATTERIE
VERRE
JOURNAUX MAGAZINES
CARTON
PNEUMATIQUES
HUILES DE VIDANGES
FERRAILLE
BOIS
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES
GRAVATS
SOLVANTS DILUANTS
DECHETS D'ÉQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Monstres et encombrants
- Papiers et cartons
- Plastiques
- Ferrailles et autres métaux
- Verres
- Huile de moteur usagée
- Pneus déjantés de véhicules légers
- Gravats, terre et matériaux de démolition issus du «bricolage familial»
- Pots de peinture issus du bricolage familial
- Déchets électriques et électroniques *(écrans, gros électroménager froid et hors froid (réfrigérateur, machine à laver, ...)* et petit électroménager *(poste de radio, sèche-cheveux, ...)*
- Ampoules électriques et tubes fluorescents
- Polystyrène
- Examens radiologiques
- Piles et batteries
- Déchets représentant des risques pour la sécurité des personnes et de l'environnement type aérosols, solvants, produits phytosanitaires, comburants *(issus de l'entretien du bricolage familial)*
- Produits acides et basiques (détergents) *(issus de l'entretien du bricolage familial)*
- Textiles
- Déchets végétaux – bois, palettes

DÉCHETS NON ACCEPTÉS

- Ordures ménagères
- Déchets industriels et déchets dangereux des artisans et commerçants}
  ils font l'objet de contrats d'enlèvement direct
- Déchets médicamenteux et médicaux : *les déchets médicamenteux sont à rapporter chez votre pharmacien. Les déchets médicaux (type seringues) font l'objet d'une reprise par les Ambulances Garnier.*
- Extincteurs et bouteilles de gaz : *à rapporter auprès des vendeurs*
- Déjections et cadavres d'animaux : *se renseigner auprès des organismes agréés*
- Déchets amiantés : *se renseigner auprès des organismes agréés*
- Pneus non déjantés et pneus de véhicules lourds

Création : Les Imprimeries Paton 03 25 78 34 49



TRI SÉLECTIF MODE D'EMPLOI







Information :
Communauté de Communes du Nogentais
27, Grande Rue Saint-Laurent
10400 NOGENT SUR SEINE
Tél. : 03.25.21.69.76

Secrétariat ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30



Comment trier ses déchets au sein de l'intercommunalité ?

La situation présentée est celle définitive. Sa mise en place s'effectuera progressivement, au fur et à mesure des renouvellements de conteneurs.

DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

Conteneur couvercle jaune

ou votre poubelle actuelle (ou sac)



Uniquement pour :
petits emballages en carton
bouteilles alimentaires en plastique avec bouchons, papiers, journaux, magazines (sans film plastique), briques alimentaires, boîtes métalliques alimentaires (conserves, canettes)
flacons plastiques de produits d'entretien non dangereux

DÉCHETS VERTS

Conteneur couvercle vert sombre

(uniquement pour Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande)



Uniquement pour :
Tontes de pelouses
Taille de haies
Branchage : troncs de diamètre inférieur à 20 cm, branches de longueur inférieure à 2 mètres
Autres petits déchets végétaux

VERRES

Aux points d'apport existant dans votre commune

Uniquement pour :
Bouteilles et pots en verre alimentaire sans bouchons



DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Conteneur couvercle grenat

ou votre poubelle actuelle

en cas de doute: à jeter dans le conteneur destiné aux déchets ménagers résiduels



DÉCHETS ENCOMBRANTS :

Uniquement pour :
Mobilier et déchets volumineux issus du bricolage familial, sauf appareils électriques, électroniques, électroménager, pneus et déchets dangereux pour la santé et l'environnement



Pour tous les autres déchets :
Déchèteries - Filières spécialisées

Déchets ménagers et collecte sélective

LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI

Sortie des conteneurs : la veille au soir des jours mentionnés de ramassage

D 951 vers Sézanne, Reims
D 616 vers Provins, Paris
D 619 vers Romilly sur Seine, Troyes
D 951vers Bray sur seine, Montereau Fault Yonne

VILLENAUXE-LA-GRANDE
MONTPOTHIER
PLESSIS-BARBUISE
LA SAULSOTTE
BARBUISE
PERIGNY-LA-ROSE
LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE
LE MERIOT
MARNEY-SUR-SEINE
PONT-SUR-SEINE
NOGENT-SUR-SEINE
SAINT-AUBIN
LA MOTTE-TILLY
COURCEROY
FONTAINE-MACON
FERREUX-QUINCEY
FONTENAY-DE-BOSSERY
GYMERY
BOUY-SUR-ORVIN
TRAINEL
SOLIGNY-LES-ETANGS
LA-LOUPTIERE-THENARD

Agglomération principale
Hameau, écart, ferme isolée
0 1 2km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS

COLLECTE DES DECHETS VERTS
Le LUNDI pour Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande uniquement

La **COLLECTE DES ENCOMBRANTS** aura lieu deux fois par an, semaines 12 et 13 (printemps) et semaines 38 et 39 (automne).
Une information plus précise quant au jour de ramassage sera communiquée à chaque commune dans les 5 semaines précédant la collecte.

Secteur A
Secteur B

Nogent-sur-Seine (secteur 1) : LUNDI et JEUDI
Nogent-sur-Seine (secteur 2) : MARDI et VENDREDI
Nogent-sur-Seine (secteur HLM et camping) : LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI